

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2138

12 août 2014

SOMMAIRE

32variations S.à r.l.	102587	Outlet Site JV S.à r.l.	102601
A D Vivre Luxembourg S.A.	102581	Pajo S.A.	102623
Apydos S.A.	102584	Portal Schlassgoart S.A.	102623
Argus Fund	102584	Sankaty European Investments, S.à r.l. ..	102578
Argus Fund	102584	SI BEG Holding S.à r.l.	102585
AXY s.à r.l.	102587	Smash Private S.A. SPF	102585
Belalp S.à r.l. SPF	102611	SM Belleville S.A.	102585
Bessonnat S.A.	102581	STM Renting SC	102578
Bibas S.A.	102582	Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l.	102586
Biomet Finance Luxembourg S.à r.l.	102619	Triseas Korea Property Sàrl	102578
BLACKROCK (Luxembourg) S.A.	102583	Utopia S.A.	102581
BOTP Investments S.A.	102583	Value-Call S.à r.l.	102581
dictant S.à r.l.	102586	Vantaff Investments S.A.	102582
EcoSystem Europe S.à r.l.	102584	Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A.	102581
EOS Investment Sicav	102580	VQ One S.à r.l.	102583
European Credit Y S.à r.l.	102580	Wallenborn Transports S.A.	102606
Falcon Muse Entertainment (FM Entmt) S.à r.l.	102587	W-Consult Société de Participation S.A.	102583
GlaxoSmithKline International (Luxem- bourg) S.à r.l.	102582	Wealth & Capital Securitisation S.A. ...	102582
INVISTA North America S.à r.l.	102580	Weamon S.A.	102587
Magistan Solutions S.A.	102621	Weather Capital S.à r.l.	102621
OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	102589	Wells Fargo International Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l.	102586
Outlet Site JV S.à r.l.	102607		

Triseas Korea Property Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.699.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Jean-Jacques Josset
Gérant

Référence de publication: 2014079621/13.

(140093047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Sankaty European Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.505,12.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 119.056.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2014

En date du 21 mai 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Mme. Grindale Gamboa, né le 24 janvier 1987 à Bacolod, Philippines, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 19 mai 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Ranesh Ramanathan
- Mme. Sally Fassler
- Mme. Orla Mernagh
- Mme. Myleen Tapawan Basilio
- Mme. Grindale Gamboa

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Référence de publication: 2014081132/20.

(140095664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

STM Renting SC, Société Civile.

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 5.354.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 22 mai

1. Monsieur Francis VELVELOVICH, né le 01 Mars 1961 à Pont-A-Mousson (France), demeurant au 285 Rue de la Vitrée, F-54700 PONT-A-MOUSSON

2. Monsieur Pascal VOISIN, né le 17 Mai 1959 à Dijon (France), demeurant au 11 Rue pierre Maître, F-21800 QUE-TIGNY

3. Monsieur Bernard QUINCY, né le 13 Janvier 1958 à Lunéville (France), demeurant au 11 Rue Maréchal Leclerc, F-55200 VIGNOT

4. Monsieur Michel BERT, né le 28 Août 1962 à Metz (France), demeurant au 3, Rue de Metz, F-57645 NOUILLY

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 22 mai 2014.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile particulière qui prend la dénomination "STM Renting SC" (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 6. En raison de leur apport, il est attribué 25 parts à Monsieur Francis VELVELOVICH, 25 parts à Monsieur Pascal VOISIN, 25 parts à Monsieur Bernard QUINCY et 25 parts à Monsieur Michel BERT, les comparants ci-dessus mentionnés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Francis VELVELOVICH, précité, est nommé gérant,

2. Le siège de la Société est établi à L-8009 Strassen, 19/21 Route d'Arlon.

Monsieur Francis VELVELOVICH / Monsieur Pascal VOISIN / Monsieur Bernard QUINCY / Monsieur Michel BERT.

Référence de publication: 2014079712/70.

(140093027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour EOS INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014080655/13.

(140095710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.671.

Extrait de la Cession d'actions du 1^{er} Juillet 2013

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Les 125 parts sociales de l'associé unique de European Credit Y S.à r.l., Jordan Investments L.P. sont cédées avec effet au 1^{er} juillet 2013 à Everen Capital Corporation, Société du Delaware, 77 West Wacker Drive, Chicago, IL 60603, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Credit Y Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014080642/16.

(140095978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

INVISTA North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.558.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.095.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mai 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché Luxembourg, avec effet au 9 juin 2014.

II/ Le siège social de KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100561, associé unique de la Société, a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché Luxembourg, avec effet au 9 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014080820/25.

(140095441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079626/10.

(140092931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Value-Call S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 110.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/6/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014079635/10.

(140093034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

**Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. A D Vivre Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014079642/11.

(140093074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Bessonnat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.504.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue au siège social en date du 28 mai 2014

La présente assemblée prend d'abord acte de la démission de Monsieur Quentin Scoufflaire de son poste d'administrateur de la Société. Cette démission prend cours à partir de ce jour.

Par ailleurs, la présente assemblée décide de nommer:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Micheline QUODBACH demeurant à 1367 Bomal-Ramillies, Rue de la Tombe 12;
- Monsieur Frédéric BIA demeurant au 89A, Route de Genval, B-1380 Lasne;
- Madame Noëlle BIA demeurant au 11, avenue Géo-Bernier, B 1050 Bruxelles;
- Madame Marie-Christine BIA demeurant au 87, route de Genval B-1380 Lasne;

Administrateurs de catégorie B:

- Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
- Monsieur Paul LEYDER, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
- Monsieur Francis ZELER, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

à la fonction d'administrateurs pour une durée de 6 ans. Leur mandat prendra dès lors fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui aura à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082102/23.

(140097632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Wealth & Capital Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079647/9.

(140093059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2014079636/10.

(140093642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014079701/13.

(140092452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Bibas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.587.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juin 2014, LAC/2014/25492, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "BIBAS S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 82587, ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1206 du 20 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 348 du 2 mars 2002.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082105/22.

(140097053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

W-Consult Société de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 57.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081289/9.

(140094779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

VQ One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 185.520.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 avril 2014, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société VQ ONE S.à r.l.

- La démission de M. Christian BÜHLMANN de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 11 avril 2014.
 - La nomination de M. Fadi NOUREDDINE, employé privé, né le 30 janvier 1976 à Beirut (Liban), résidant à Immeuble Clémenceau, rue de l'Amérique, Beirut, Liban, en tant que gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 11 avril 2014.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VQ ONE S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014081288/15.

(140095575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 27.689.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 27 février 2014, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Cooptation de Joanne Fitzgerald, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 24 mars 2014 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;
2. Acceptation de la démission de Barry O'Dwyer, avec adresse à Barrow Street, Grand Mill Quay, Block 2, Dublin 4, Irlande, de son mandat d'administrateur, avec effet au 24 mars 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014079786/15.

(140094383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

BOTP Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 142.060.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 22 mai 2014

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald,
- Madame Martine KAPP, demeurant à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald,
- Monsieur Christophe JASICA, demeurant à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald,

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014079809/15.

(140094126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Argus Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014080456/9.

(140095808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Argus Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 mai 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Claudio Segré, M. Ralph Kanza, M. John Reinsberg, M. Rémy Obermann, M. Massimiliano Zanon di Valgiurata, M. Frédéric Fasel and M. Emilio Ottolenghi and Mme Michèle Berger pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale en 2015.

Référence de publication: 2014080455/14.

(140095807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

EcoSystem Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 185.438.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 05.06.2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société ECOSYSTEM EUROPE S.à r.l. réuni le 05.06.2014 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nommer Monsieur Alexandros ILIADIS, né le 11.02.1990 à Tbilisi (GEORGIE), demeurant à Archiepiskopou Makariou III 93, Flat 22, 2224 CYPRUS, au poste de gérant.

Fait à Luxembourg, le 05.06.2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014080632/15.

(140095076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Apydos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 73.740.

Extrait de résolution pris par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 7 mai 2014

Monsieur Peng CONG, administrateur, né le 04 décembre 1980 à Chengdu (Chine), demeurant à L-2560 Luxembourg, 22 rue de Strasbourg, est nommé, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société, pour une période allant jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2017. Il a le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe avec un autre administrateur-délégué.

Certifié sincère et conforme

Pour APYDOS SA

Société Anonyme

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014080453/16.

(140096010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

SI BEG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.894.

Par résolutions signées en date du 5 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jacob Mudde, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 5 juin 2014.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Gachet, né le 02 août 1956, à Strasbourg, en France, ayant pour adresse professionnelle 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A avec effet au 5 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
J. Mudde / R. Strietzel

Référence de publication: 2014081180/17.

(140095152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

SM Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.948.

EXTRAIT

Remplace la 1^{er} version du dépôt au RCS L140067159

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 avril 2014 qu'est nommée à la fonction d'administrateur de la Société:

- Madame Christelle KENIS, née le 31 mai 1964 à Virton, avec adresse professionnelle au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2014.
Pour SM BELLEVILLE S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014081185/18.

(140095371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Smash Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 162.006.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 mai 2014, que la liquidation de la société, décidée en date du 05 février 2014, a été clôturée et que la société SMASH PRIVATE S.A. SPF a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

Pour: SMASH PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Xavier Kevers / Vincent Léonard

Référence de publication: 2014081187/19.

(140095930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Wells Fargo International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wells Fargo International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014079649/11.

(140092860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Beschluss der Gesellschafterversammlung der Dictant S.à r.l.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Der Gesellschaftssitz wird zum 15.06.2014 von 84, Grand Rue L-6630 Wasserbillig nach 38, Grand Rue L-6630 Wasserbillig verlegt.

Référence de publication: 2014079726/12.

(140094763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.665.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 5 juin 2014 entre:

- Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C, une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, associé unique de la Société, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, National Registered Agents Inc., suite 101, DE 19904 Dover, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4374133,

Et,

- Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130391,

que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Tishman Speyer Investments Europe, L.L.C, susnommée, à Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014081231/31.

(140095276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Weamon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.189.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEAMON S.A.

Référence de publication: 2014079655/10.

(140092859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

AXY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 152.091.

La société AD CORPORATE SERVICES S.A.R.L. dénonce le contrat de domiciliation du 17 mars 2010 et le siège social mis à disposition au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE de la société AXY SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 152091, avec effet immédiat.

Pétange, le 1^{er} juin 2014.

Signature

LE DOMICILIATAIRE / Gérant

Référence de publication: 2014079777/12.

(140094490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

**Falcon Muse Entertainment (FM Entmt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 32variations S.à r.l.).**

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 40.968.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mai;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Francesco SCHLIMÉ, musicien-pianiste, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 septembre 1981, demeurant à L-2172 Luxembourg, 35, rue Alphonse München;

2) Madame Danièle BENTZ, sans état, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 mai 1960, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles; et

3) Madame Ruth BACHES ALONSO, licenciée en sociologie, née à Fraga (Huesca) (Espagne), le 8 septembre 1978, demeurant à L-2172 Luxembourg, 35, rue Alphonse München.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "32variations S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5639 Mondorf-les-Bains, 44, rue des Prunelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40968, (la "Société"), a été originellement constituée sous la dénomination sociale de "MUCK S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 539 23 novembre 1992,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus:

* par ledit notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 29 octobre 2002, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle, et

* par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2467 du 13 octobre 2011;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Falcon Muse Entertainment (FM Entmt) S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts comme suit:

Art. 2. La société existe sous la dénomination sociale de "Falcon Muse Entertainment (FM Entmt) S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 3 des Statuts la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- la promotion et le marketing d'artistes ainsi que le développement d'activités à caractère culturel, artistique ou musical, notamment par l'organisation de concerts et de toute autre manifestation culturelle; et
- la création événementielle.

La société a en outre pour objet le commerce en général et plus précisément la création, la composition et l'édition musicale, la réalisation, la vente et la distribution de productions musicales et audiovisuelles, productions phonographiques, livres disques, merchandising, tourneur sous toutes leurs formes et l'exploitation des droits s'y rattachant, ainsi que toutes les opérations quelconques, accessoires ou non, qui facilitent ou rendent possible l'objet principal, directement ou indirectement.

La société a également pour objet l'organisation de concerts et de toutes autres manifestations culturelles, l'exploitation d'une agence artistique, le management artistique ainsi que des prises de participations dans des entreprises au Luxembourg et à l'étranger.

En général, la société peut réaliser toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et des dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

L'Assemblée décide constate que le capital social s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre vingt quatorze Euros et soixante-huit Cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq Euros et trente-deux Cents (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt quatorze Euros et soixante-huit Cents (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cinq cents (500) parts sociales à vingt-cinq euros (25,- EUR); et
- de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital réalisée ci-avant a été libérée intégralement par les associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social moyennant un versement en numéraire, de sorte que ladite somme de cent cinq Euros et trente-deux Cents (105,32 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Madame Marguerite SCHLIMÉ de sa fonction de gérante et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Francesco SCHLIMÉ, musicien-pianiste, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 septembre 1981, demeurant à L-2172 Luxembourg, 35, rue Alphonse München, comme gérant en remplacement de la gérante démissionnaire.
- de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:
"La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant."

Sixième résolution

L'Assemblée décide, pour autant que de besoin, de modifier en Mondorf-les-Bains la localité inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés dans le chef de Madame Danièle BENTZ eu égard à sa fonction d'associée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014 LAC/2014/24731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014085094/111.

(140100332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 43.628,72.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May;

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175318, incorporated on February 5, 2013 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 891, page 42745 on April 15, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 15, 2014 pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175303, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
2. Graham Stewart Cherry, company director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
3. Richard Stephen Cherry, company director, born on 20 March 1961, residing at the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

4. Wendy Elizabeth Colgrave, company director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

5. The Trustees of The Alan Cherry Cophthorn Will Trust, an English trust, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

6. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

8. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

9. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

10. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

11. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

12. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

13. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

14. Michael Hill, Director, born on 20 August 1952 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

15. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, born on 24 July 1959 in Liverpool, United Kingdom residing at Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

16. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

17. David Simpson, managing director, born on March 28, 1955 in Airdie, United Kingdom, residing at Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

18. Nicholas Jackson, land & planning director, born on March 22, 1954, in Derby, United Kingdom, residing at 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

19. Paul Beaney, Construction Director, born on March 12, 1968 in London, United Kingdom, residing at The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

20. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, born on August 31, 1962 in Elstree, United Kingdom, residing at 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

21. Paul Wills, Finance Director, born on August 28, 1964 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

22. Marc Taylor, Commercial Director, born on May 15, 1972 in Hillingdon, United Kingdom, residing at Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

23. Greg Meier, Chief Architect, born on June 2, 1962 in Uffikon, LU, Switzerland, residing at 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

24. David Chandler, Senior Land Manager, born on October 24, 1953 in Kingston Hill, United Kingdom, residing at 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

25. Ian Haggerty, Contracts Manager, born on April 12, 1962 in London, United Kingdom, residing at 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

26. Richard Milton, Senior Technical Manager, born on March 5, 1978 in Plymouth, United Kingdom, residing at 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

27. Lee Gardner, Site Manager, born on October 7, 1976 in Ascot, United Kingdom, residing at 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

28. Robin Anderson, Site Manager, born on May 26, 1957 in Wokingham, United Kingdom, residing at 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, United Kingdom, here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The persons listed under items 1 to and including item 28 above are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's corporate capital is fixed at forty-three thousand six hundred and ten Pound Sterling sixty-three Pence (GBP 43,610.63) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares, (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares, (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares, (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares, (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares, (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares, (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares, (xi) nine thousand ninety-five (9,095) Class B1 ordinary shares, (xii) nine thousand ninety-five (9,095) class B2 ordinary shares, (xiii) nine thousand ninety-five (9,095) class B3 ordinary shares, (xiv) nine thousand ninety-six (9,096) class B4 ordinary shares, (xv) nine thousand ninety-six (9,096) class B5 ordinary shares, (xvi) six hundred (600) class BB1 ordinary shares, (xvii) six hundred (600) class BB2 ordinary shares, (xviii) six hundred (600) class BB3 ordinary shares, (xix) six hundred (600) class BB4 ordinary shares, (xx) six hundred (600) class BB5 ordinary shares, (xxi) six hundred and eighty thousand five hundred and ninety-four (680,594) class C ordinary shares, (xxii) one (1) class D ordinary share, (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares, (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares, (xxv) thirty-one thousand two hundred and ninety (31,290) MGT mandatory redeemable preferred shares, and (xxvi) five hundred forty-five thousand four hundred and sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company of an amount of eighteen Pound Sterling and nine Pence (GBP 18.09) from its present amount of forty-three thousand six hundred and ten Pound Sterling sixty-three Pence (GBP 43,610.63) to forty-three thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling seventy-two Pence (GBP 43,628.72) by way of issuance of (i) three hundred and sixty-one (361) class B1 ordinary shares, (ii) three hundred and sixty-two (362) class B2 ordinary shares, (iii) three hundred and sixty-two (362) class B3 ordinary shares, (iv) three hundred and sixty-two (362) class B4 ordinary shares, and (v) three hundred and sixty-two (362) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

3. Subscription to, payment of the share capital increase specified in item 2. above and payment of a share premium;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in items 2. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company of an amount of eighteen Pound Sterling and nine Pence (GBP 18.09) from its present amount of forty-three thousand six hundred and ten Pound Sterling sixty-three Pence (GBP 43,610.63) to forty-three thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling seventy-two Pence (GBP 43,628.72) by way of issuance of (i) three hundred and sixty-one (361) class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (ii) three hundred and sixty-two (362) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (iii) three hundred and sixty-two (362) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (iv) three hundred and sixty-two (362) class B4 ordinary shares (the B4 Shares) and (v) three hundred and sixty-two (362) class B5 ordinary shares (the B5 Shares and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Shares), all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Third resolution

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Subscription - Payment

1. Christopher BLADON, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty (30) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty-one (31) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

2. Andrew CARRINGTON, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty (30) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty-one (31) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

3. James DODD, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty (30) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty-one (31) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and

- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

4. Angela Hyams DOWDING, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty-one (31) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty (30) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty (30) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty (30) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and

- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

5. David EVERETT, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Sixty (60) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and

- Sixty-one (61) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to three hundred and one Pound Sterling (GBP 301,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of three Pound Sterling one Penny (GBP 3.01) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of two hundred and ninety-seven Pound Sterling and ninety-nine pence (GBP 297.99) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

6. Ian KELLEY, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Sixty (60) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Sixty (60) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and

- Sixty-one (61) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to three hundred and one Pound Sterling (GBP 301,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of three Pound Sterling one Penny (GBP 3.01) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of two hundred and ninety-seven Pound Sterling and ninety-nine pence (GBP 297.99) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

7. Richard REEVES, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty (30) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty (30) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty-one (31) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

- Thirty (30) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and

- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

8. Michael HILL, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Thirty (30) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty (30) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Thirty-one (31) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- Thirty (30) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to one hundred and fifty-one Pound Sterling (GBP 151,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of one Pound Sterling fifty-one Pence (GBP 1.51) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred and forty-nine Pound Sterling forty-nine pence (GBP 149.49) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

9. Antony TRAVERS, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- Sixty (60) B1 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Sixty-one (61) B2 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Sixty (60) B3 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;
- Sixty (60) B4 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each; and
- Sixty (60) B5 Shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

and to pay them up in full by way of a contribution in cash amounting to three hundred and one Pound Sterling (GBP 301,-), which shall be allocated as follows:

- an amount of three Pound Sterling one Penny (GBP 3.01) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

- an amount of two hundred and ninety-seven Pound Sterling and ninety-nine pence (GBP 297.99) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the B Shares.

The amount of one thousand eight hundred and nine Pound Sterling (GBP 1,809,-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at forty-three thousand six hundred and twenty-eight Pound Sterling seventy-two Pence (GBP 43,628.72) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) nine thousand four hundred and fifty-six (9,456) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) nine thousand four hundred and fifty-seven (9,457) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) nine thousand four hundred and fifty-seven (9,457) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) nine thousand four hundred and fifty-eight (9,458) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) nine thousand four hundred and fifty-eight (9,458) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) six hundred (600) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) six hundred (600) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) six hundred (600) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) six hundred (600) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) six hundred (600) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) six hundred and eighty thousand five hundred and ninety-four (680,594) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS), (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory

redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) thirty-one thousand two hundred and ninety (31,290) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred forty-five thousand four hundred sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf mai;

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 891, page 42745 du 15 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont fait l'objet de modifications pour la dernière fois le 15 avril 2014, suivant un acte du notaire Jean Seckler, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175303, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Graham Stewart Cherry, company director, né le 15 juin 1959, résidant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Richard Stephen Cherry, company director, né le 20 mars 1961, résidant à the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Wendy Elizabeth Colgrave, company director, née le 13 janvier 1965, résidant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, un trust de droit anglais, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Andrew Carrington, Director, né le 18 février 1975 à Edimbourg, Royaume-Uni, résidant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, résidant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. Antony Travers, Managing Director, né le 18 mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Christopher Bladon, Director, né le 16 mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, résidant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. David Everett, Managing Director, né le 14 septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, résidant à Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. Ian Kelley, Managing Director, né le 17 octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, résidant au 5 Fenwick Close, Westthoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. James Dodd, Director, né le 19 avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, résidant à "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Richard Reeves, Director, né le 31 décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, résidant à "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

14. Michael Hill, Director, né le 20 août 1952 à Redruth, Royaume-Uni, résidant au 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

15. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, né le 24 juillet 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant à Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

16. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, un société constituée et immatriculée en Angleterre et Pays de Galle, numéro de société 01287713 et dont le siège social est au 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

17. David Simpson, managing director, né le 28 mars 1955 à Airdie, Royaume-Uni, résidant à Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

18. Nicholas Jackson, land & planning director, né le 22 mars 1954, à Derby, Royaume-Uni, résidant à 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

19. Paul Beaney, Construction Director, né le 12 mars 1968 à Londres, Royaume-Uni, résidant à The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

20. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, né le 31 août 1962 à Elstree, Royaume-Uni, résidant à The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

21. Paul Wills, Sales and Marketing Director, né le 28 août 1964 à Redruth, Royaume-Uni, résidant au 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

22. Marc Taylor, Commercial Director, né le 15 mai 1972 à Hillingdon, Royaume-Uni, résidant à Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

23. Greg Meier, Chief Architect, né le 2 juin 1962 à Uffikon, LU, Nouvelle-Zélande, résidant au 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

24. David Chandler, Senior Land Manager, né le 24 octobre 1953 à Kingston Hill, Royaume-Uni, résidant au 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

25. Ian Haggerty, Contracts Manager, né le 12 avril 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

26. Richard Milton, Senior Technical Manager, né le 5 mars 1978 à Plymouth, Royaume-Uni, résidant au 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

27. Lee Gardner, Site Manager, né le 7 octobre 1976 à Ascot, Royaume-Uni, résidant au 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

28. Robin Anderson, Site Manager, né le 26 mai 1957 à Wokingham, Royaume-Uni, résidant au 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les personnes listées sous les points 1 à 28 inclus ci-dessus sont ci-après désignées comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille six cent dix livres sterling et soixante-trois pence (GBP 43.610,63) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1 (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2 (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3 (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4 (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5, (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (xi) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B1 (xii) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B2 (xiii) neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales ordinaires de classe B3 (xiv) neuf mille quatre-vingt-seize (9.096) parts sociales ordinaires de classe B4 (xv) neuf mille quatre-vingt-seize (9.096) parts sociales ordinaires de classe B5 (xvi) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB1 (xvii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB2 (xviii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB3 (xix) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB4 (xx) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB5 (xxi) six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (680.594) parts sociales ordinaires de classe C (xxii) une (1) part sociale ordinaire de classe D (xxiii) deux million soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY (xxv) trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix (31.290) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables FEI, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit livres sterling et neuf pence (GBP 18,09) de son montant actuel de quarante-trois mille six cent dix livres sterling et soixante-trois pence (GBP 43.610,63) à quarante-trois mille six cent vingt-huit livres sterling et soixante-douze pence (GBP 43.628,72) par émission de (i) trois cent soixante et une (361) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

3. Souscription aux parts sociales, libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit livres sterling et neuf pence (GBP 18,09) de son montant actuel de quarante-trois mille six cent dix livres sterling et soixante-trois pence (GBP 43.610,63) à quarante-trois mille six cent vingt-huit livres sterling et soixante-douze pence (GBP 43.628,72) par émission de (i) trois cent soixante et une (361) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (ii) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (iii) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (iv) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (v) trois cent soixante-deux (362) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, ensemble avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, ayant les droits et obligations qui y sont attachés tel que prévu dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

1. Christopher BLADON, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente (30) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente et une (31) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et

- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

2. Andrew CARRINGTON, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente (30) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente et une (31) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

3. James DODD, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente (30) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente et une (31) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

4. Angela Hyams DOWDING, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente et une (31) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

5. David EVERETT, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Soixante (60) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Soixante et une (61) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à trois cent une livres sterling (GBP 301,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de trois livres sterling et un pence (GBP 3,01) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 297,99) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

6. Ian KELLEY, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Soixante (60) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Soixante (60) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Soixante et une (61) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à trois cent une livres sterling (GBP 301,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de trois livres sterling et un pence (GBP 3,01) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 297,99) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

7. Richard REEVES, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente (30) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente et une (31) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et

de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et

- un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

8 Michael HILL, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Trente (30) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- Trente (30) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

- Trente (30) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
 - Trente et une (31) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- et
- Trente (30) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à cent cinquante et une livres sterling (GBP 151,-), qui doit être alloué comme suit:
- un montant de une livre sterling et cinquante et un pence (GBP 1,51) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et
 - un montant de cent quarante-neuf livres sterling et quarante-neuf pence (GBP 149,49) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

9. Antony TRAVERS, prénommé et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à:

- Soixante (60) Parts Sociales B1 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
 - Soixante et une (61) Parts Sociales B2 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
 - Soixante (60) Parts Sociales B3 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
 - Soixante (60) Parts Sociales B4 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune; et
 - Soixante (60) Parts Sociales B5 sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
- et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à trois cent une livres sterling (GBP 301,-), qui doit être alloué comme suit:
- un montant de trois livres sterling et un pence (GBP 3,01) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et
 - un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (GBP 297,99) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales B.

Le montant de mille huit cent neuf livres sterling (GBP 1.809,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille six cent vingt-huit livres sterling et soixante-douze pence (GBP 43.628,72) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales A1), (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales A2), (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales A3), (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales A4), (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales A5, avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales AA5, avec les Parts Sociales AA1, les Parts Sociales AA2, les Parts Sociales AA3 et les Parts Sociales AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) neuf mille quatre cent cinquante-six (9.456) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) neuf mille quatre cent cinquante-sept (9.457) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) neuf mille quatre cent cinquante-sept (9.457) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) neuf mille quatre cent cinquante-huit (9.458) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) neuf mille quatre cent cinquante-huit (9.458) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB1 (les Parts Sociales BB1), (xvii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB2 (les Parts Sociales BB2), (xviii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB3 (les Parts Sociales BB3), (xix) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB4 (les Parts Sociales BB4), (xx) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB5 (les Parts Sociales BB5, avec les Parts Sociales BB1, les Parts Sociales BB2, les Parts Sociales BB3 et les Parts Sociales BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (680.594) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de classe D (la Part Sociale Ordinaire D, avec les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires AA, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires BB et les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires), (xxiii) deux million soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées

obligatoirement rachetables OCM (les OCM MRPS), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY (les CHY MRPS), (xxv) trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix (31.290) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT (les MGT MRPS) et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables FEI (les FEI MRPS), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, peu importe leur classe, sont ensemble désignées les Associés, et individuellement un Associé.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082502/670.

(140096946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.761,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

In the year two thousand and fourteen, the seventeenth day of April,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.113 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2013 under number 1917. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on April 10, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Roermond Phase 2 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Roermond Phase 3 LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, a Delaware limited liability company having its office address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801 (United States of America),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty euro (EUR 60) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and one euro (EUR 12,701) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred thirty-five (135) tracking shares of class A1, (vi) fifteen (15) tracking shares of class A2, (v) forty-five (45) tracking shares of class B1, (vi) five (5) tracking shares of class B2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand seven hundred sixty-one euro (EUR 12,761) by the creation and issue of (i) forty-five (45) tracking shares of class A1, (ii) five (5) tracking shares of class A2, (iii) nine (9) tracking shares of class B1 and (iv) one (1) tracking share of class B2 with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect *inter alia* the increase of the share capital adopted under item 2.;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty euro (EUR 60) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and one euro (EUR 12,701) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred thirty-five (135) tracking shares of class A1, (vi) fifteen (15) tracking shares of class A2, (v) forty-five (45) tracking shares of class B1, (vi) five (5) tracking shares of class B2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand seven hundred sixty-one euro (EUR 12,761) by the creation and issue of (i) forty-five (45) tracking shares of class A1, (ii) five (5) tracking shares of class A2, (iii) nine (9) tracking shares of class B1 and (iv) one (1) tracking share of class B2 with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Simon MAC LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) forty-five (45) tracking shares of class A1 and (ii) nine (9) tracking shares of class B1, with a par value of one euro (EUR 1) each, and that it fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to forty-six thousand four hundred and ten euro (EUR 46,410) (the Cash Contribution) to be allocated as follows:

(i) an amount of fifty-four euro (EUR 54) to the share capital account of the Company;

(ii) an amount of forty-three thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 43,159) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A1; and

(iii) an amount of three thousand one hundred ninety-seven euro (EUR 3,197) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class B1.

The amount of forty-six thousand four hundred and ten euro (EUR 46,410) corresponding to the Cash Contribution is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

MGE Investments LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for (i) five (5) tracking share of class A2 and (ii) one (1) tracking share of class B2, with a par value of one euro (EUR 1) each, and that it fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the form of five thousand one hundred fifty-nine (5,159) prefunding convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1), and an aggregate value of five thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 5,159) (the Receivable) that the subscribing shareholder has against the Company.

The Receivable, in the aggregate amount of five thousand one hundred fifty-nine (EUR 5,159) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 6) to the share capital account of the Company;
- (ii) an amount of four thousand seven hundred ninety-seven euro (EUR 4,797) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A2; and
- (iii) an amount of three hundred fifty-six euro (EUR 356) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class B2.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. MGE Investments LLC is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
3. MGE Investments LLC is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which MGE Investments LLC is registered; and
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to five thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 5,159) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand seven hundred and sixty-one euro (EUR 12,761), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one (1) class Z share (collectively, the Class Z Shares and individually, a Class Z Share), (iii) one hundred eighty (180) tracking shares of class A1 (collectively, the Tracking Shares of Class A1 and individually, a Tracking Shares of Class A1), (iv) twenty (20) tracking shares of class A2 (collectively, the Tracking Shares of Class A2 and individually, a Tracking Shares of Class A2), (v) fifty-four (54) tracking shares of class B1 (collectively, the Tracking Shares of Class B1 and individually, a Tracking Shares of Class B1), (vi) six (6) tracking shares of class B2 (collectively, the Tracking Shares of Class B2 and individually, a Tracking Shares of Class B2) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2013 sous le numéro 1917. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 10 avril 2014 suivant un acte de Maître Henri 8 Hellinckx, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

ONT COMPARU:

Simon MAC LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Investments LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Roermond Phase 2 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Roermond Phase 3 LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center Building, 19801, Wilmington

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE/DREF European Retail Ventures LLC, une société à responsabilité limitée de droit de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801 (Etats-Unis d'Amérique)

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'intégralité du capital de la Société est représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante euros (EUR 60) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cent un euros (EUR 12.701) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-trente-cinq (135) parts sociales traçantes de classe A1, quinze (15) parts sociales traçantes de classe A2, quarante-cinq (45) parts sociales traçantes de classe B1 et cinq (5) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille sept cent soixante-et-un euros (EUR 12.761) par l'émission de (i) quarante-cinq (45) parts sociales traçantes de classe A1, (ii) cinq (5) parts sociales traçantes de classe A2, (iii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe B1, et (iv) une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital indiquée sous le point 2. ci-dessus;
4. Modification subséquente et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante euros (EUR 60) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cent un euros (EUR 12.701) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-trente-cinq (135) parts sociales traçantes de classe A1, quinze (15) parts sociales traçantes de classe A2, quarante-cinq (45) parts sociales traçantes de classe B1 et cinq (5) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille sept cent soixante-et-un euros (EUR 12.761) par l'émission de (i) quarante-cinq (45) parts sociales traçantes de classe A1, (ii) cinq (5) parts sociales traçantes de classe A2, (iii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe B1, et (iv) une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce:

Simon MAC LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quarante-cinq (45) parts sociales traçantes de classe A1 et (ii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe B1, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de quarante-six mille quatre cent dix euros (EUR 46.410) (l'Apport en Numéraire) à affecter comme suit:

- (i) un montant de cinquante-quatre euros (EUR 54) au compte de capital social de la Société;
- (ii) un montant de quarante-trois mille cent cinquante-neuf euros (EUR 43.159) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A1; et
- (iii) un montant de trois mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 3.197) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe B1.

Le montant de quarante-six mille quatre cent dix euros (EUR 46.410) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

MGE Investments LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) cinq (5) parts sociales traçantes de classe A2 et (ii) une (1) part sociale traçante de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en nature d'une créance sous forme de cinq mille cent cinquante-neuf (5.159) certificats de capitaux préférentiels convertibles de pré-financement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, et une valeur totale de cinq mille cent cinquante-neuf euros (EUR 5.159) (la Créance) que l'associé souscripteur a envers la Société.

La Créance d'un montant de cinq mille cent cinquante-neuf euros (EUR 5.159) est à affecter comme suit:

- (i) un montant d'un six euros (EUR 6) au compte de capital social de la Société;
- (ii) un montant de quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 4.797) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A2; et
- (iii) un montant de trois cent cinquante-six euros (EUR 356) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe B2.

L'évaluation de la Créance est attestée par un certificat émis par la gérance de la Société établissant que:

1. MGE Investments LLC est titulaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. MGE Investments LLC est le seul à avoir des droits sur la Créance et dispose du pouvoir de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est pas sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts consolidés, la Créance est librement cessible;

7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans une autre juridiction pertinente à effectuer suite à l'apport en nature de la Créance seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature, de sorte que la Société deviendra le titulaire de la Créance;

8. toutes les autorisations de droit de société, réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel MGE Investments LLC est enregistré; et

9. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est évaluée au moins à cinq mille cent cinquante-neuf euros (EUR 5.159) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille sept cent soixante-et-un euros (EUR 12.761), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale traçante de classe Z (collectivement les Parts Sociales de Classe Z et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe Z), et (iii) cent quatre-vingt (180) parts sociales traçantes de classe A1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1), (iv) vingt (20) parts sociales traçantes de classe A2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A2), (v) cinquante-quatre (54) parts sociales traçantes de classe B1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B1), (vi) six (6) parts sociales traçantes de classe B2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B2), sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19386. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014082500/296.

(140096917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Wallenborn Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 67.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079653/9.

(140094195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.771,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

In the year two thousand and fourteen, the nineteenth day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.113 (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2013 under number 1917. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 17, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Sofia DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Sofia DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and sixty-one euro (EUR 12,761) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred eighty (180) tracking shares of class A1, (vi) twenty (20) tracking shares of class A2, (v) fifty-four (54) tracking shares of class B1, (vi) six (6) tracking shares of class B2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 12,771) by the creation and issue of (i) nine (9) tracking shares of class A1 and (ii) one (1) tracking shares of class A2 with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect inter alia the increase of the share capital adopted under item 2.;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) so as to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred and sixty-one euro (EUR 12,761) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, (ii) one (1) class Z share, (iii) one hundred eighty (180) tracking shares of class A1, (vi) twenty (20) tracking shares of class A2, (v) fifty-four (54) tracking shares of class B1, (vi) six (6) tracking shares of class B2 in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to twelve thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 12,771) by the creation and issue of (i) nine (9) tracking shares of class A1 and (ii) one (1) tracking shares of class A2 with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Simon MAC LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for nine (9) tracking shares of class A1, with a par value of one euro (EUR 1) each, and that it fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to nineteen thousand nine hundred and seven euro (EUR 19,907) (the Cash Contribution) to be allocated as follows:

- (i) an amount of nine euro (EUR 9) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of nineteen thousand eight hundred ninety-eight euro (EUR 19,898) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A1.

The amount of nineteen thousand nine hundred and seven euro (EUR 19,907) corresponding to the Cash Contribution is at the disposal of the Company.

MGE Investments LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for one (1) tracking share of class A2, with a par value of one euro (EUR 1), and that it fully pays it up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the form of two thousand two hundred twelve (2,212) prefunding convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1), and an aggregate value of two thousand two hundred twelve euro (EUR 2,212) (the Receivable) that the subscribing shareholder has against the Company.

The Receivable, in the aggregate amount of two thousand two hundred twelve euro (EUR 2,212) shall be allocated as follows:

- (i) an amount of one euro (EUR 1) to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of two thousand two hundred eleven euro (EUR 2,211) to the share premium account of the Company attached to the tracking shares of class A2.

The valuation of the Receivable is evidenced by a certificate issued by the management of the Company, stating that:

1. MGE Investments LLC is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction;
3. MGE Investments LLC is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind, so that the Company will become the legal and beneficial owner of the Receivable;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which MGE Investments LLC is registered; and
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to two thousand two hundred twelve euro (EUR 2,212) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate article 5.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at twelve thousand seven hundred and seventy-one euro (EUR 12,771), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary

Share), (ii) one (1) class Z share (collectively, the Class Z Shares and individually, a Class Z Share), (iii) one hundred eighty-nine (189) tracking shares of class A1 (collectively, the Tracking Shares of Class A1 and individually, a Tracking Shares of Class A1), (vi) twenty-one (21) tracking shares of class A2 (collectively, the Tracking Shares of Class A2 and individually, a Tracking Shares of Class A2), (v) fifty-four (54) tracking shares of class B1 (collectively, the Tracking Shares of Class B1 and individually, a Tracking Shares of Class B1), (vi) six (6) tracking shares of class B2 (collectively, the Tracking Shares of Class B2 and individually, a Tracking Shares of Class B2) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.113 (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2013 sous le numéro 1917. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 avril 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

ONT COMPARU:

Simon MAC LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Sofia DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

MGE Investments LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats Unis d'Amérique),

dûment représentée par Sofia DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'intégralité du capital de la Société est représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cent soixante-et-un euros (EUR 12.761) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-quatre-vingt (180) parts sociales traçantes de classe A1, vingt (20) parts sociales traçantes de classe A2, cinquante-quatre (54) parts sociales traçantes de classe B1 et six (6) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 12.771) par l'émission de (i) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1 et (ii) une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital indiquée sous le point 2. ci-dessus;
4. Modification subséquente et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter entre autres l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille sept cent soixante-et-un euros (EUR 12.761) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale traçante de classe Z, cent-quatre-vingt (180) parts sociales traçantes de classe A1, vingt (20) parts sociales traçantes de classe A2, cinquante-quatre (54) parts sociales traçantes de classe B1 et six (6) parts sociales traçantes de classe B2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) à douze mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 12.771) par l'émission de (i) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1 et (ii) une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce:

Simon MAC LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille neuf cent sept euros (EUR 19.907) (l'Apport en Numéraire) à affecter comme suit:

- (i) un montant de neuf euros (EUR 9) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix huit euros (EUR 19.898) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A1.

Le montant de dix-neuf mille neuf cent sept euros (EUR 19.907) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société.

MGE Investments LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale traçante de classe A2, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) par un apport en nature d'une créance sous forme de deux mille deux cent douze (2.212) certificats de capitaux préférentiels convertibles de pré-financement ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, et une valeur totale de deux mille deux cent douze euros (EUR 2.212) (la Créance) que l'associé souscripteur a envers la Société.

La Créance d'un montant de deux mille deux cent douze euros (EUR 2.212) est à affecter comme suit:

- (i) un montant d'un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de deux mille deux cent onze euros (EUR 2.211) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux parts sociales traçantes de classe A2.

L'évaluation de la Créance est attestée par un certificat émis par la gérance de la Société établissant que:

1. MGE Investments LLC est titulaire de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible sans déduction;
3. MGE Investments LLC est le seul à avoir des droits sur la Créance et dispose du pouvoir de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est pas grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est pas sujette à une telle opération;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que la Créance lui soit cédée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts consolidés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans une autre juridiction pertinente à effectuer suite à l'apport en nature de la Créance seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature, de sorte que la Société deviendra le titulaire de la Créance;
8. toutes les autorisations de droit de société, réglementaires ou autres pour la signature, la délivrance et la réalisation de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenus ou seront obtenus de manière autorisée par les lois du pays dans lequel MGE Investments LLC est enregistré; et

9. se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est évaluée au moins à deux mille deux cent douze euros (EUR 2.212) et depuis cette évaluation, aucun changement n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 12.771), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale traçante de classe Z (collectivement les Parts Sociales de Classe Z et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe Z), et (iii) cent quatre-vingt-neuf (189) parts sociales traçantes de classe A1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1), (iv) vingt-et-une (21) parts sociales traçantes de classe A2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe A2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A2), (v) cinquante-quatre (54) parts sociales traçantes de classe B1 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B1), (vi) six (6) parts sociales traçantes de classe B2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B2), sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014082501/257.

(140097695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Belalp S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.724.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the fifth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The limited company Malone Limited, with registered office at 114 The Strand, Gzira GZR1027, Malta, registered with the Registry of Companies under number C63220,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

" **Art. 1.** There exists a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which is governed by the laws in force, namely the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, as well as the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF") and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "BELALP S.à r.l. SPF".

Art. 3. The object of the company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

- a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;
- b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;
- c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;
- d) any other certificate representing ownership, claims or securities;
- e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;
- f) the claims or rights related to the various items under a) through e), whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets ("SPF").

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

The company shall issue its sharequotas either in favour of individuals acting in connection with the management of their private assets or in favour of patrimonial entities acting exclusively in the interest of private assets of one or several individuals or in favour of intermediaries acting on behalf of the above mentioned investors.

Sharequotas may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private wealth or
 - b) a wealth management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals,
- or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or

b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may distribute interim dividends under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts.

Art. 14. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 15. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Resolutions of members shall be adopted at general meetings.

However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of members does not exceed 25. In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 18. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2014.

The first annual meeting will be held in 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the one hundred thousand (100,000) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the one hundred thousand (100,000) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the company for an unlimited duration:

- Ms. Valérie PECHON, companies director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Mr. Hans DE GRAAF, companies director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 1,400.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société Malone Limited, avec siège social à 114 The Strand, Gzira GZR1027, Malte, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro C63220,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "BELALP S.à r.l. SPF".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

La société réservera ses parts sociales, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Art. 14. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Toutes, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à 25. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 16. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les cent mille (100.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (The Netherlands), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 1.400,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2014. Relation GRE/2014/2328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082883/386.

(140098496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.515,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.393.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of May,
Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,515 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 134.393 (the "Company").

There appeared

Biomet Europe B.V., a private limited liability company, duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its principal address at Toermalijnring 600, 3316 LC Dordrecht, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Rotterdam, under number 23089334 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,515 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Biomet Europe B.V. as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 950.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Biomet Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 12.515 EUR, ayant son siège social au 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.393 (la «Société»).

A comparu

Biomet Europe B.V., une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son adresse au Toermalijnring 600, 3316 LC Dordrecht, Pays-Bas, et enregistrée au trade register of the Chamber of Commerce, à Rotterdam, sous le numéro 23089334 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 12.515 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Biomet Europe B.V. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et
5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mai 2014. Relation GRE/2014/2211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082885/119.

(140098292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER CAPITAL S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014079656/11.

(140093817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Magistan Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 5, Albaach.

R.C.S. Luxembourg B 177.781.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

MAGISTAN PTE.LTD, with registered office in 10 Anson Road, 17-13, International Plaza, 079903 Singapore, registered with the Registrar of Companies and Business of Singapore under number 201314293N, duly represented by Mrs Marie-Andrée SCHILTZ, residing in L-5471 Wellenstein, 5, Albaach, by virtue of a proxy under private seal, said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "MAGISTAN SOLUTIONS S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-5471 Wellenstein, 5, Albaach, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 177781, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 31 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1770 of the 23 July 2013.

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

3) That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the appearing party declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-5471 Wellenstein, 5, Albaach.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

MAGISTAN PTE.LTD, ayant son siège social au 10 Anson Road, 17-13, International Plaza, 079903 Singapore, immatriculée au Registre de Commerce de Commerce de Singapour sous le numéro 201314293N,

ici représentée par Madame Marie-Andrée SCHILTZ, demeurant à L-5471 Wellenstein, 5, Albaach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MAGISTAN SOLUTIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5471 Wellenstein, 5, Albaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177781 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1770 du 23 juillet 2013.

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-5471 Wellenstein, 5, Albaach.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. SCHILTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014080100/97.

(140094049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

**Portal Schlassgoart S.A., Société Anonyme,
(anc. Pajo S.A.).**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 163.949.

L'an deux mille quatorze,

le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «PAJO S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 6, Kleesgrendchen, L-4164 Esch-sur-Alzette.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 163 949, et fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 20 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 24 novembre 2011, sous le numéro 2875 et page 137961.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, avec adresse professionnelle à Solevre, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1.- Décision de changer la raison sociale de la Société de «PAJO S.A.» en celle de «PORTAL SCHLASSGOART S.A.»
- 2.- Décision de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la raison sociale.

3.- Décision de transférer le siège social de la Société du 6, Kleesgrendchen, L-4164 Esch-sur-Alzette, au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette;

4.- Décision d'accepter la démission de Mademoiselle Joy SCHULTE, en sa qualité d'administrateur de la Société et décision de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant qu'administrateur jusqu'au jour de l'assemblée générale décidant sur cet ordre du jour.

5.- Décision de nommer Madame Patricia SCHON, juriste, demeurant au 12, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, aux fonctions de nouvel administrateur et décision qu'elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2017.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILL EUROS (31'000.- EUR) divisé en mille (1'000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société de «PAJO S.A.» en celle de «PORTAL SCHLASSGOART S.A.».

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 2. «La société prend la dénomination de «PORTAL SCHLASSGOART S.A.»»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 6, Kleesgrendchen, L-4164 Esch-sur-Alzette, au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Le siège social n'étant pas transféré en dehors de la commune du siège social statutaire, aucune modification de l'article correspondant ne devient nécessaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter la démission de Mademoiselle Joy SCHULTE, en sa qualité d'administrateur de la Société et DECIDE de même de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant qu'administrateur jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Afin de pourvoir ledit poste d'administrateur devenu vacant suite à la démission ci-avant reconnue et acceptée, l'Assemblée DECIDE de nommer Madame Patricia SCHON, juriste, née à Luxembourg, le 28 juin 1975, demeurant au 12, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, aux fonctions de nouvel administrateur.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur, mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en avril 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. KLAPP, K.S. WONG, J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2014. Relation: EAC/2014/7973. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014084869/84.

(140100510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.